

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 79 (1953)
Heft: 11-12

Artikel: Quelques projets exécutés dans la région de Vevey
Autor: Légeret, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-59795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES PROJETS EXÉCUTÉS DANS LA RÉGION DE VEVEY

par CHARLES LÉGERET, architecte E. P. U. L., à Vevey

L'architecture est une synthèse complexe d'exigences à satisfaire, exigences fonctionnelles, matérielles et esthétiques. L'architecte doit faire l'impossible dans la mesure de ses moyens pour respecter toutes ces conditions, lesquelles créent dans la plupart des cas des problèmes difficiles à résoudre.

Voici quelques exemples (seul le premier sera analysé à fond).

I. Villa à La Tour-de-Peilz

Situation et terrain

Le terrain à disposition est situé entre la route de Saint-Maurice et le lac. Son état avant la construction du bâtiment présentait une forte combe et quelques mamelons boisés. Il était resté très longtemps sans amateur, parce que trop tourmenté et jugé inutilisable pour la construction.

Le programme

Il s'agissait d'obtenir deux appartements semblables et indépendants comprenant : un living-room (salon + salle à manger combinés), les services nécessaires avec cuisine, vestiaires, chambre de bonne, etc., trois chambres à coucher et une salle de bains. Au sous-sol : chauffage, buanderie, cave à vins et caves.

Implantation du bâtiment

Le bâtiment a été placé le plus loin possible du lac, pour des raisons de salubrité, et aussi à une certaine distance de la route cantonale pour éviter les ennuis résultant d'une forte circulation. De ce fait, le bâtiment est implanté à un niveau le plus haut possible et ne paraît pas écrasé par l'immeuble voisin situé à un niveau plus élevé. (La fabrication d'une maquette à l'échelle de 1 : 100 avec le terrain exact permet de préciser le niveau de la future construction à 10 cm près.)

Le parti (analyse et recherche du plan)

En général, il semble inutile à l'architecte d'expliquer son parti... le plan étant déjà une image vivante des exigences fonctionnelles et sociales ; dans le cas particulier, voici, en plus des conditions d'implantation, quelques constantes du problème qui doivent déterminer le plan :

A. *L'idée directrice* qui est la suivante : obtenir une disposition claire du plan, c'est-à-dire diviser ce dernier en groupes distincts ayant des fonctions différentes, ces groupes étant reliés ou distribués par le hall central. Ceux-ci sont les suivants :



Fig. 1. — Plan de situation.

a) la partie réception comprenant vestiaire, living-room, terrasse ou balcon ;

b) la partie intime comprenant les chambres à coucher, salle de bains (ces pièces sont distribuées par un vestibule) ;

c) la partie services comprenant la cuisine, chambre de bonne ;

d) le garage sera en principe indépendant du bâtiment d'habitation, tout en y étant relié par un passage couvert.

B. Détermination du plan

1. La terrasse, élément principal, qui doit bénéficier du meilleur emplacement dans le jardin a été éloignée le plus possible de la villa locative voisine qui surplombe notre terrain.

2. Le living-room avait sa place logiquement derrière la terrasse, ceci en raison de la disposition du terrain plus profond que large. Ce groupe est l'élément déterminant du plan.

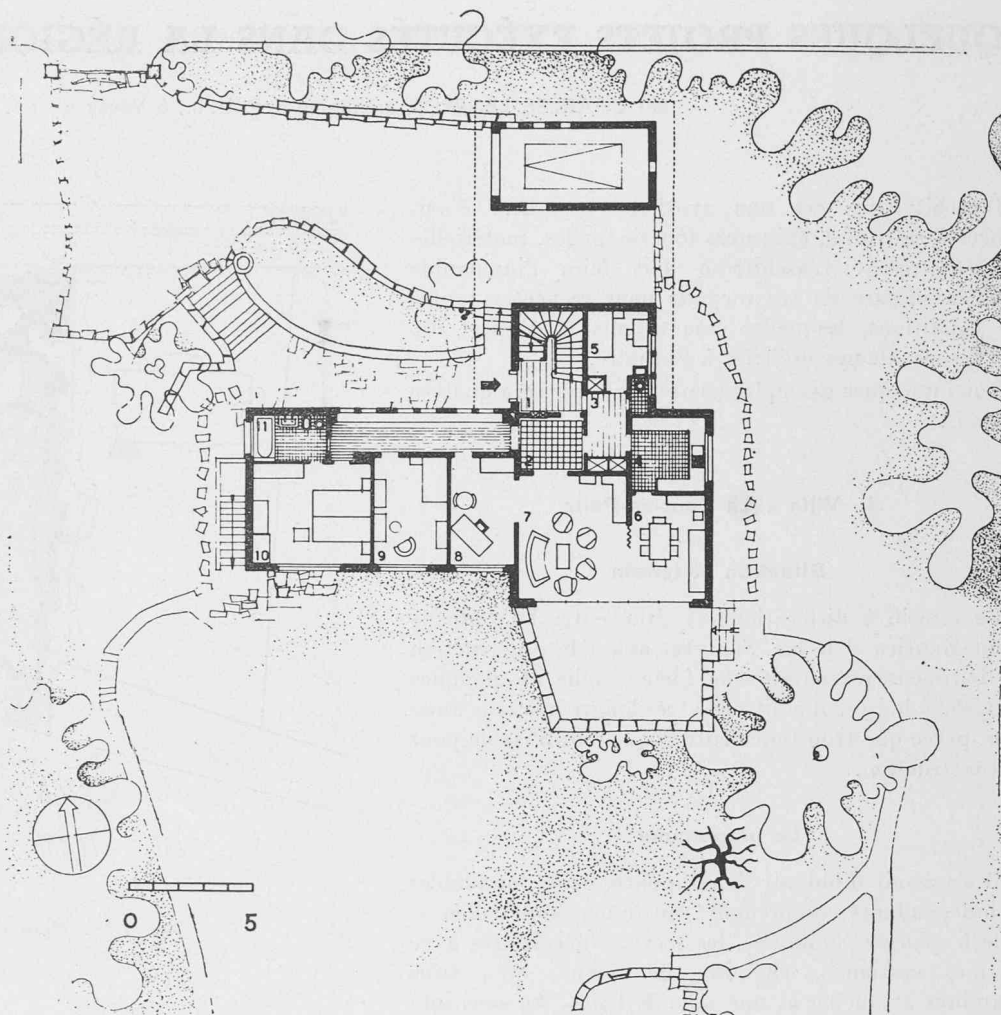
3. La position de quelques hêtres rouges limitait encore cette terrasse au sud et lui portait ombrage.

4. La liaison entre les éléments réception et services étant une obligation, ces derniers se situaient, par conséquent, en arrière des salons.

ROUTE DE S^T MAURICE

Fig. 2.
Plan
du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 300.

- 1 escalier
- 2 hall central
- 3 vestiaire
- 4 cuisine
- 5 chambre de bonne
- 6, 7 living-room
- 8, 9, 10 chambres
- 11 salle de bains
- 12 chauffage
- 13 cave à vins
- 14 buanderie
- 15 caves
- 16 terre-plein



Echelle 1 : 300.

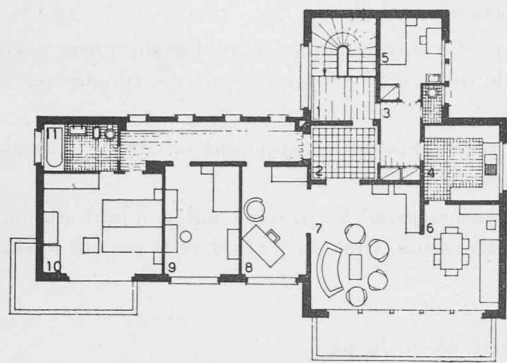


Fig. 3. — Plan de l'étage.

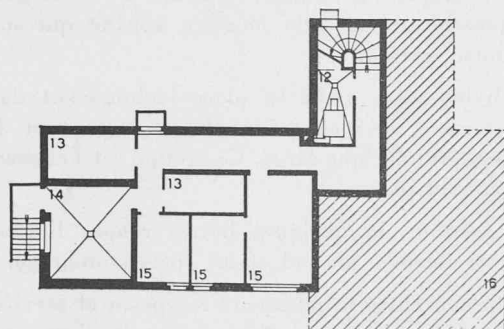


Fig. 4. — Plan du sous-sol.

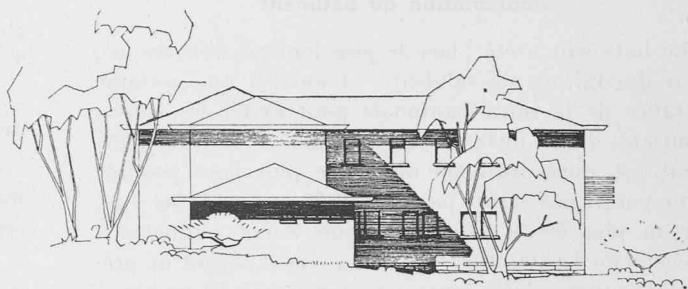


Fig. 5. — Elévation nord.

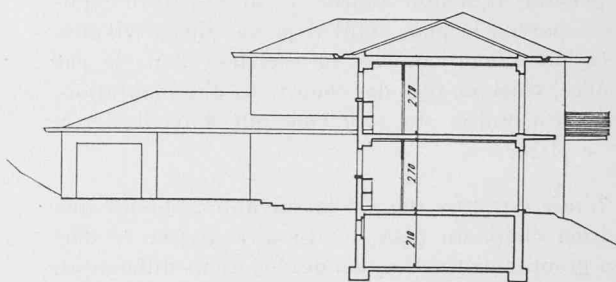


Fig. 6. — Coupe transversale.

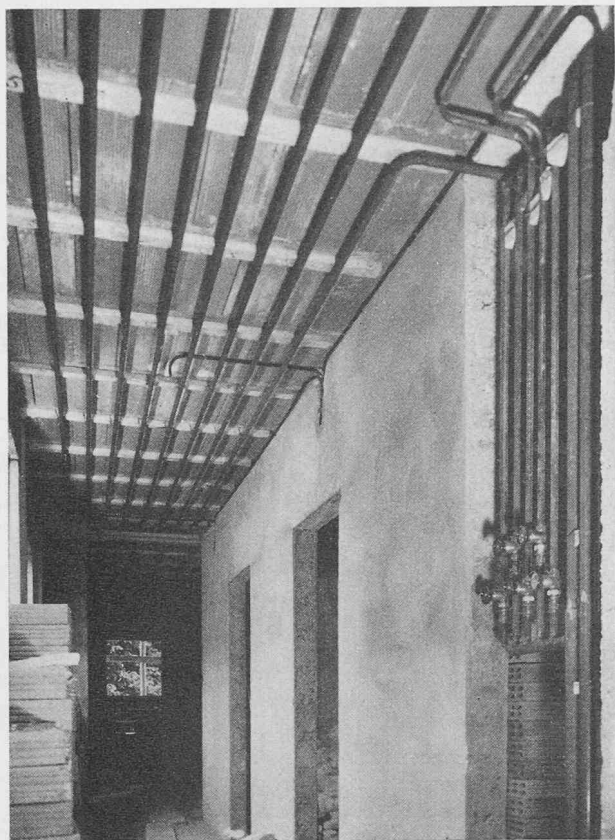


Fig. 7. — Serpentins pour le chauffage par radiation dans le plafond.

Sur la droite, on remarque le tableau de réglage.

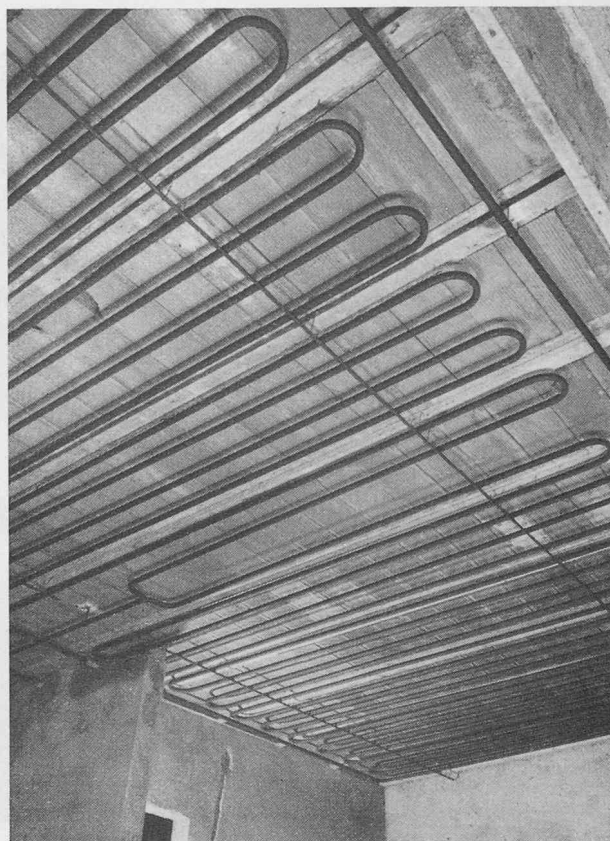


Fig. 8. — Living-room. Disposition des serpentins pour le chauffage par radiation dans le plafond.

5. Les autres éléments devaient presque tous trouver leur place d'une façon systématique. Ainsi, les chambres à coucher ne pouvaient se trouver ailleurs qu'au sud et leur vestibule de distribution les isolait de la face nord. Aucune chambre ne devait s'ouvrir sur le côté ouest à cause de la villa voisine.

6. L'entrée la plus indiquée de la propriété devait se trouver sur le côté ouest, c'est-à-dire du côté de l'agglomération voisine de La Tour-de-Peilz.

7. Le garage bien en contrebas de la route cantonale devait donc se situer à une certaine distance de l'entrée de la propriété, afin de permettre d'absorber la différence de niveau assez importante entre la route et le garage. Cette condition amenait à le placer dans la région des services, c'est-à-dire du côté est.

8. La cage d'escaliers devait distribuer les deux appartements identiques et indépendants.

Toutes ces conditions sont résumées par le croquis ci-contre.

La distribution du sous-sol découlait systématiquement du plan rez. Les parties non excavées correspondent aux grosses bosses naturelles du terrain, alors que les caves, elles, sont situées dans la combe. Cette répartition du sous-sol a permis de réelles économies dans les terrassements. A noter que le local du chauffage à mazout a été placé sous la cage d'escaliers pour des raisons phoniques.

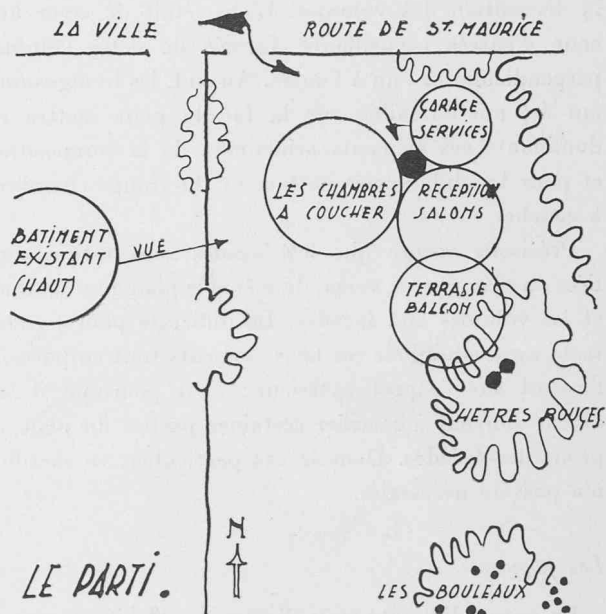


Fig. 9. — Distribution schématique des différents éléments du plan.



Fig. 10. — Façade sud.

L'architecture

Jeu des volumes

La maquette a facilité l'étude de la dimension et de la disposition des volumes. L'idée était de créer une cour d'entrée accueillante, formée de deux volumes perpendiculaires l'un à l'autre. Au sud, les living-rooms ont été mis en saillie sur la façade pour mettre en dominante ces éléments principaux de la composition et pour les différencier nettement du groupe chambres à coucher.

Précisons encore que les façades sont intimement liées au plan et vice versa, de même le plan aux volumes et les volumes aux façades. La difficulté pour l'architecte est d'équilibrer ces trois éléments tout en portant l'accent sur l'aspect extérieur ; c'est pourquoi il est amené souvent à sacrifier certaines parties du plan au profit des façades. Dans le cas particulier, ce sacrifice n'a pas été nécessaire.

Les façades

La grosse difficulté était d'enlever à la villa le caractère locatif désagréable, en établissant une différence de percement des façades entre le rez et l'étage, spécialement sur la cour d'entrée. Les fers forgés très sobres ont encore renforcé cette volonté.

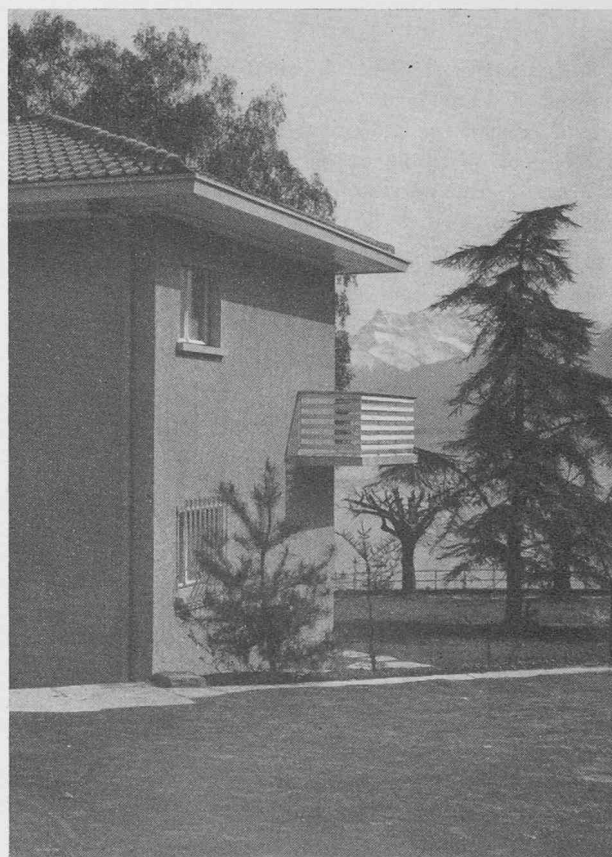


Fig. 11. — Façade ouest.



Fig. 12. — Vue de l'entrée.

La dominante de cette architecture est l'horizontale. C'est pourquoi les toits à deux pans ont été bannis dans le cas particulier. Le principe du toit à quatre pans à faible pente, avec de larges avant-toits, a été choisi. Les chéneaux encaissés marquent encore l'horizontale par la simplification des lignes. Il faut admettre par expérience que les éléments horizontaux conviennent aux endroits situés aux bords des lacs et surtout là où les arbres, comme dans le cas présent les bouleaux qui s'y trouvent, sont disposés en verticales affirmées. Les balustrades des balcons et le jeu des couleurs entre l'avant-toit et les façades accusent aussi la dominante de cette architecture (avant-toits peints à l'huile, couleur blanc crème, les façades avec crépi lie de vin clair, cette couleur rosée s'accordant d'ailleurs très bien avec les grosses masses de verdure).

Quelques données techniques

Le gros œuvre ne présentait rien de particulier. Les murs sont composés de plots de ciment à matelas d'air d'une épaisseur de 20 cm, d'un vide d'air de 2 à 3 cm (inférieur à 3 cm pour éviter les tourbillons provoqués par les différences de température), d'un doublage de briques en terre cuite de 8 cm. Les murs au

nord ont encore une isolation supplémentaire en liège. Les dalles sont en béton armé précontraint avec corps creux en terre cuite. Cette solution a permis une réelle économie du gros œuvre.

Quelques problèmes se sont posés au cours de l'étude du béton armé au sujet du balcon du salon de l'étage, assez saillant et passant par-dessus une baie de 6,30 m de largeur, avec un volet à rouleau d'une seule pièce.

Les grandes dimensions des baies, notamment celles des salons, ont imposé la suppression des radiateurs. Le chauffage par rayonnement a été alors installé et les serpentins fixés sous les dalles. La radiation de la chaleur se fait par les plafonds suspendus en plâtre. Ce système présentait l'avantage de ne pas retarder la construction et permet un rendement assez rapide du chauffage. Des isolations ont été prévues pour isoler le dessus des planchers et éviter une température au sol supérieure à 16°. Deux tableaux de réglage par appartement permettent de modifier la température dans tous les locaux.

Les installations sanitaires n'offrent rien de particulier. Les cuisines ont été organisées à l'américaine et la hauteur des éviers fixée à 91 cm, au même niveau que les cuisinières électriques.

II. Villa à Vevey

Situation : Angle avenue Major-Davel et boulevard Plumhof, terrain en pente.

Programme : Habitation de 5 pièces plus services nécessaires : cuisine, bains, W.-C., etc. Garage, local à outils ; un magasin avec dépôt séparé.

Le parti : L'élément fondamental du plan était le magasin. La meilleure position de ce dernier ne pouvait se trouver que sur l'axe principal desservant les quartiers supérieurs de Vevey, c'est-à-dire l'avenue Major-Davel.

L'idée était de faire apparaître par des volumes différents les deux groupes, à fonctions très distinctes, l'habitation et le commerce. Cette disposition, à part la mise en valeur de l'élément commercial, dégagait le contour de la route et tenait compte également du terrain en pente.

La liaison entre partie habitation et magasin se fait par la cuisine et l'arrière-magasin. Quant à la distribution de l'habitation, celle-ci n'offre rien de particulier, sauf que la partie réception se trouve au rez-de-chaussée et les chambres à coucher à l'étage.

La difficulté essentielle de l'étude était de fixer la position des portes d'entrée sans que celles-ci se nuisent l'une l'autre. La mise en évidence du magasin a facilité la solution de ce problème.

Construction : Même système de construction que la villa précédente. Chauffage général à charbon par radiateurs. La partie non excavée correspond à un sous-sol rocheux.

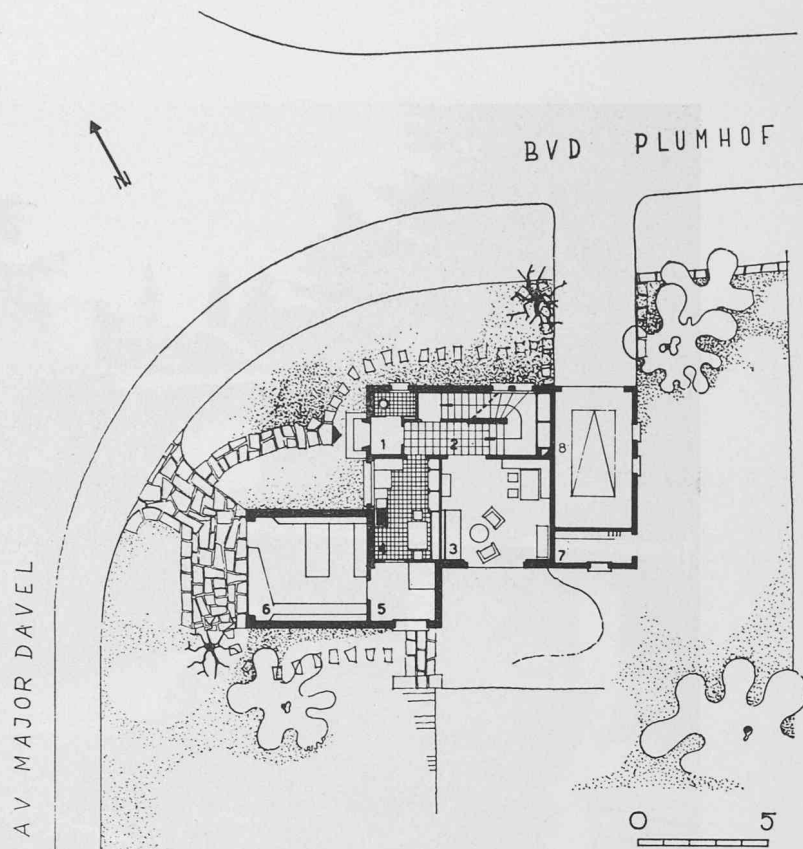


Fig. 13. — Plan du rez-de-chaussée.

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| 1 entrée | 7 local outils jardin |
| 2 hall et escaliers | 8 garage |
| 3 salle commune | 9 buanderie |
| 4 cuisine | 10 abri PA, cave |
| 5 arrière-magasin | 11 cave |
| 6 épicerie | 12 chauffage et soute |

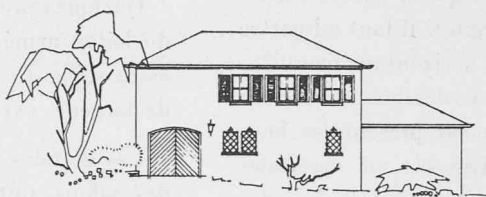


Fig. 14. — Elévation nord.

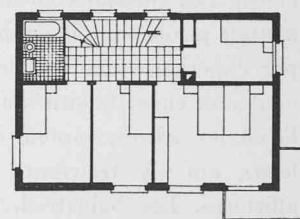


Fig. 15. — Plan de l'étage.

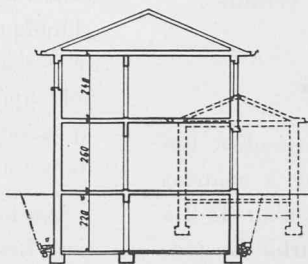


Fig. 16. — Coupe transversale.

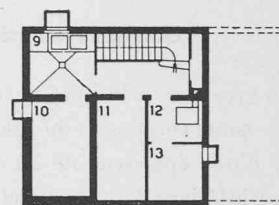


Fig. 17. — Plan du sous-sol.



Villa à Vevey

Fig. 18. — Façade nord.



Fig. 19. — Façade côté lac.

III. Maison locative à Corsier

Situation : Terrain plat un peu en contrebas des terrains voisins à l'est, dans le haut du village.

Programme : 3 appartements de 3 pièces ; 3 appartements de 2 pièces ; bains, cuisine ; caves, buanderie, étendage, chauffage général à mazout.

Le parti : Les appartements de 3 pièces, avec grands balcons, sont situés sur le côté sud-ouest et les 2 pièces au sud-est avec de petits balcons à l'est (pour des raisons d'esthétique).

Pour des raisons d'économie, le principe de distribution des pièces était le suivant : entrée dans les appartements par un petit vestibule s'ouvrant sur le living-room. Dès ce dernier, on accède aux chambres et l'on remarquera qu'aucune place n'est perdue par des corridors inutiles. Les cuisines et bains sont groupés sur un même tuyau de descente.

Tout a été étudié en fonction de loyers très bas sans que le confort soit pour cela diminué. Nous trouvons le gaz, l'électricité et l'eau chaude par boilers indépendants, et les cuisines complètement organisées où tout objet est rangé à l'abri de la vue.

L'extérieur a été traité un peu comme une villa, crépi rustique à la truelle blanc crème, création d'une pergola et d'une terrasse au niveau du rez des 2 pièces. La toiture est à deux pans, pour rester dans le style du village. Les avant-toits, à chevrons apparents, et les balcons en bois moulurés sont peints en brun foncé.

Construction : Celle-ci a été étudiée afin d'abaisser le coût de la construction au maximum : dalles pleines de 12 cm, murs en plots isol de 24 cm et isolés au liège ; fenêtres à double vitrage ; sols en plaques de liège dans les living-rooms posées sur felsenite (isolant phonique et thermique) ; revêtements : faïence et grès sur les sols des locaux sanitaires, isolation de la toiture en laine de verre de 40 mm.

Maison locative à loyer bas, à Corsier

- 1 appartement 3 pièces
- 2 appartement 2 pièces
- 3 local tableau électrique
- 4 local de chauffage
- 5 soute
- 6 local à poussettes
- 7 buanderie
- 8 étendage

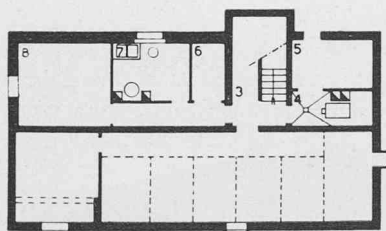


Fig. 21. — Plan du sous-sol.

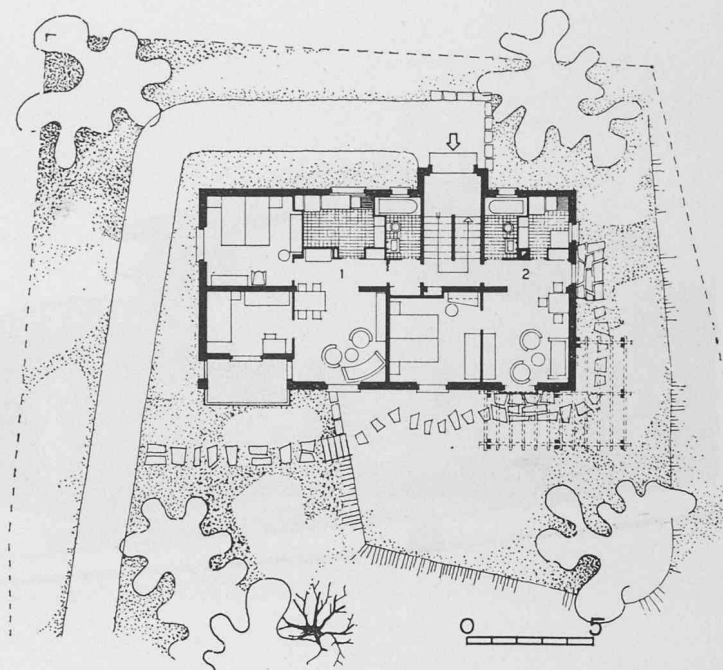


Fig. 20. — Plan-type (rez-de-chaussée).

Echelle 1 : 300.



Fig. 23. — Façade est, avec la pergola.

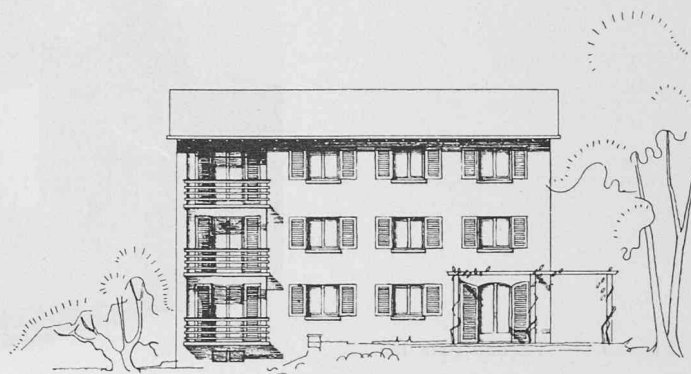


Fig. 22. — Elévation sud.



Fig. 24. — Vue de l'entrée.